



## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

### **Dératisation**

Une opération de dératisation aura lieu dans la commune le jeudi 19 février 2026 matin.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire au secrétariat de mairie avant le vendredi 13 février 2026 (Coupon ci-dessous à remplir et à retourner en mairie).



## **Recensement de la population**

La commune vous rappelle que le **recensement de la population est une obligation légale** pour l'ensemble des administrés concernés.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, **le refus de répondre au recensement ou l'entrave à l'action des agents recenseurs peut entraîner une amende.**

À ce titre, nous vous remercions de bien vouloir **répondre au recensement selon l'une des modalités suivantes :**

- **en ligne**, via le site internet indiqué sur les documents remis,
- **en accueillant les agents recenseurs habilités par la commune lorsqu'ils se présentent à votre domicile, avec la possibilité de convenir d'un rendez-vous à une date et une heure fixes.**
- **en déposant les questionnaires complétés en mairie (de 8h30 à 11h30), ou dans la boîte aux lettres de celle-ci.**

Le recensement est essentiel pour permettre à l'État et à la commune de connaître la population réelle, d'adapter les services publics et de déterminer les dotations financières.

Les agents recenseurs sont soumis au **secret professionnel** et les informations collectées sont strictement confidentielles.

Nous vous remercions par avance de votre coopération.

## **Elections municipales**

Les prochaines élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026. A cette occasion, vous désignerez les conseillers municipaux en votant, **pour la première fois, pour une liste bloquée de candidats. Le panachage sera interdit**. Une note explicative vous sera communiquée ultérieurement.

